

LE GROUPE MAMMALOGIQUE ET HERPÉTOLOGIQUE
DU LIMOUSIN PRÉSENTE

GUIDE DE BONNES PRATIQUES

LE SONNEUR À VENTRE JAUNE

Bombina variegata



GUIDE DE BONNES PRATIQUES

MESURES DE GESTION

Création d'**ornières** et **petites mares** favorables à la **reproduction**. Les points d'eau doivent être **temporaires**, de **faible profondeur**, de **petite taille** et **bien ensoleillés** pour éviter la colonisation par les **espèces prédatrices** (tritons, larves de salamandres, larves de libellules...). La **température élevée** de l'eau permettra un développement rapide des têtards.



Création de **sites périphériques** pour le **repos** et le **nourrissage**. Ces points d'eau peuvent être **plus profonds** et **plus ombragés**



Entretien des mares et ornières pour **limiter la colonisation de la végétation** et la fermeture du milieu

Plantation de haies à proximité des sites de reproduction afin de créer des **sites d'hivernage**. Conservation des boisements, tas de bois, feuilles mortes, bois morts, tas de pierres

Aménagement de **rampes de sortie** dans les **abreuvoirs** pour permettre aux sonneurs de ressortir

Passage d'engins dans les chemins : création d'ornières **pendant la saison hivernale** et **interdiction de passage pendant la saison de reproduction**

Curage des mares/fossés, **fauches** tardive, préservation des habitats


Gestion extensive des boisements alentours

Pâturage extensif et **mise en défens** des sites de reproduction





Intégration de secteurs/parcelles à enjeux au sein des **sites Natura 2000** afin de mettre en place des actions de gestion concrètes

Mise en place de **MAEC (Mesures agroenvironnementales et Climatiques)**. Ces mesures permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques économiques et écologiques



L'acquisition foncière permet d'assurer sur le long terme la mise en place de pratiques de gestion favorables à la biodiversité

La contractualisation permet de garantir la pérennité des sites favorables au Sonneur à ventre jaune tout en sensibilisant et impliquant le propriétaire.



Création de **ZPENS (Zones de Préhension au titre des Espaces Naturels Sensibles)**. Le Département est acquéreur prioritaire sur ces territoires sensibles. Ces terrains sont alors protégés de tous projets de construction et ouverts au public.

GESTION DÉFAVORABLE

Introduction de **poissons**. Les poissons sont des prédateurs des œufs et têtards

Passage des engins dans les boisements pendant la période hivernale : destruction directe des individus en hivernage

Passage des engins dans les ornières pendant la saison de reproduction

Drainage des parcelles et destruction des zones humides

Assèchement prématuré des points d'eau

Eutrophisation





Bombina variegata

LE SONNEUR À VENTRE JAUNE

CRÉDITS PHOTOS NOHAM TRIGAUD - BILAL TRIGAUD - JEAN-PHILIPPE DESVAUX - CLÉMENCE BROSSE

CONTACT GROUPE MAMMALOGIQUE ET HERPÉTOLOGIQUE DU LIMOUSIN - ZA DU MOULIN CHEYROUX 87 700 AIXE-SUR-VIENNE - 05 55 32 43 73 - GMHL@GMHL.ASSO.FR - GMHL.ASSO.FR



GMHL
GROUPE MAMMALOGIQUE
ET HERPÉTOLOGIQUE
DU LIMOUSIN

Financé
par



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

Liberté
Égalité
Fraternité